

Exemplaire présenté comme étant une copie
conforme au document enregistré et/ou déposé
le MAY 15 1984 sous le numéro 22
livre _____

ARRETE No. 31

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal

En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal de Lamèque, dûment réuni, adopte ce qui suit:

I - L'arrêté no. 26 intitulé "Arrêté adoptant un plan municipal de Lamèque" est modifié

- En portant d'usage commercial à usage résidentiel (RI), la portion des sols indiquée en rouge sur la partie pertinente de l'annexe "B" dudit arrêté reproduit à l'annexe "E" des présentes et en faisant partie.

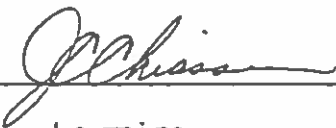
- En portant d'usage commercial à usage résidentiel (RI), la portion des sols indiquée en rouge sur la partie pertinente de l'annexe "B" dudit arrêté reproduit à l'annexe "F" des présentes et en faisant partie.

Première lecture (par son titre): le 01 mai 1984

Deuxième lecture (par son titre): le 01 mai 1984

Lecture dans son intégralité: le 08 mai 1984

Troisième lecture (par son titre)
et adoption: le 08 mai 1984

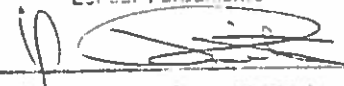


Le maire



Le secrétaire

APPROUVÉ
En application de l'article 69
Loi sur l'urbanisme


Ministre des Affaires municipales

.....
Date